

ACADÉMIE DE REIMS SNES-FSU

BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

n°29 septembre 2026

« Les gens ont manifestement tendance à accorder une légitimité à tout ce qui est ou semble inévitable, aussi douloureux que cela puisse être. Sinon, la douleur pourrait être intolérable. Il est essentiel de vaincre ce sentiment d'inévitabilité pour développer une indignation morale politiquement efficace »

Injustice - Barrington Moore Jr - 1978

ÉDITO

Cette rentrée, comme les autres et pas comme les autres, s'inscrit dans une actualité pesante qu'elle soit climatique, politique ou sociale.

L'année scolaire dernière s'est achevée sur des conditions de travail largement dégradées lors des dernières semaines de cours et des examens sous l'effet d'une des vagues de chaleur qui a touché toute la France. Les discussions sur le bâti scolaire aboutiront-elles à moins d'impréparation ? C'est déjà compromis avec la baisse de plus des deux tiers des aides promises par le gouvernement pour adapter les écoles. Le MEN a aussi publié au BO fin août le calendrier des examens. Le SNES-FSU a quelques appréhensions : pour affronter cette période potentiellement caniculaire, quelques mesures insuffisantes sont envisagées avec le risque accru pesant sur le travail des personnels dont les conditions risquent d'être grandement dégradées par les choix du MEN, comme pour les professeur·es de lettres lors des prochaines EAF.

Dans la fonction publique, les élections professionnelles sont un rendez-vous de cette année. Il sera essentiel pour chacun de voter pour avoir des représentant·es du SNES et de la FSU, légitimes par la connaissance des métiers qu'ils défendent et

représentent car iels n'en sont pas déconnecté·es, étant toujours devant des élèves et par leur expérience acquise pour défendre les collègues.

Cet été, la question du budget 2027 a aussi déjà été abordée. Là encore, les idées et tendances qui émergent des partis libéraux et de droite sont inquiétantes. On entend toujours parler d'austérité, les premières mesures proposées tapant encore sur les plus vulnérables dans la société : malades, chômeurs, étudiant·es...

On voit poindre les enjeux politiques de la campagne présidentielle... Et elle aura une incidence sur les services publics. Alors oui, cette année ne sera pas comme toutes les autres. Les élections présidentielles pèsent déjà sur cette rentrée.

Des contre-vérités fallacieuses ont été entendues, notamment sur les salaires et les revenus des

SOMMAIRE

Édito... p.1-2

3090 € net par mois... p.2

la santé et la sécurité au travail en souffrance... p.3

Coup de rabot sur les ruptures conventionnelle.. p.3

Ce que redonner du sens à nos métiers veut dire ! p.4

enseignant·es, perçus, dans une grande confusion, vus comme des nantis.

Il sera donc important, dans ce contexte, de faire entendre les vérités et les besoins par la grève, dans la rue, dans une action intersyndicale de la fonction publique le 29 septembre. Pour obtenir des salaires revalorisés sans contre-partie, pour la défense de nos conditions de travail, nous devons nous faire entendre ce jour-là et les suivants pour donner les cartes à nos représentant·es nationales·aux afin de défendre un autre budget.. N'oublions pas que c'est possible ; en septembre 2025, les mobilisations ont permis d'éviter trois jours de carence mais pas la baisse d'indemnisation de 10 % des arrêts maladie. Pour arrêter de perdre moins et pour gagner de nouveaux

droits une mobilisation d'ampleur est nécessaire donc il faut convaincre nos collègues, nos familles et nos ami·es de la légitimité et de la crédibilité de nos demandes.

**POUR UNE ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027
PLEINE D'ESPOIR ET DE CONQUÊTES
SYNDICALES !**

Célia Vollondat
Secrétaire Académique

3090 € NET PAR MOIS

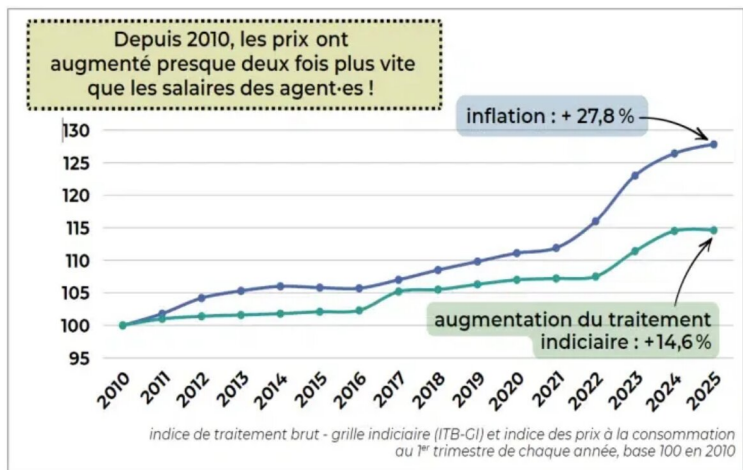
« En 2024, un enseignant de l'éducation nationale fonctionnaire ou assimilé perçoit en moyenne 3090 euros net par mois. »

Voici la 1^{ère} phrase de la note d'information de la DEP parue le 23 août dernier et dont les médias se sont largement fait l'écho ! Et en plus, il est précisé que ce « salaire net moyen augmente de 6,4 % par rapport à 2023 » ! En juin, on dit que les profs ont trop de vacances, en août qu'ils sont bien payés.

C'est donc merveilleux ! Mais de quoi se plaint-on alors ? Et bien, d'abord, au SNES, nous

savons que les moyennes, ça ne représente pas grand-chose au regard des disparités des situations.

De plus, les salaires, il faut les mettre en parallèle de l'inflation. Le graphique ci-dessous, évoque une réalité.



Le point d'indice de notre salaire n'a augmenté que de 14,6 % et l'inflation, 27,8 % ! Une perte minimum de 13,2 %.

Enfin, cela est aussi à comparer avec les salaires de nos collègues européens ! Nous sommes parmi les moins bien rémunérés. Notre métier n'est plus attractif, il ne paye plus. Aux conditions de travail qui se dégradent, il faut ajouter la déconsidération salariale.

Et il y a toujours ce décrochage : en 1980 un·e professeur·e débutant·e gagnait 2,2 fois le smic.

Aujourd'hui, c'est 1,2 fois ! Imaginez, un·e débutant·e devrait gagner + de 3000 euros !

Et quid des AED ? AESH ? Puisqu'on balance des chiffres, autant le faire pour tout le monde. Pourquoi maintenir ces collègues dans la précarité : un·e AESH ne touche généralement que 800 euros et se voit rarement proposer de contrat à temps complet.

Et ces chiffres, il faudrait aussi les mettre face aux conditions de travail !

Avant qu'on ne nous dise « oui, mais les enseignants peuvent faire des heures supplémentaires, des remplacements de courte durée pour améliorer leur paye ! », il est bon de rappeler que le même ministère évalue à plus de 41 heures le temps de travail d'un·e enseignant·e ? Une mère de famille a-t-elle les mêmes disponibilités pour travailler plus ? Faut-il donc se tuer à la tâche pour pouvoir financièrement s'en sortir ?

Depuis la sortie de la note de la DEP, les candidat·es ou potentiel·le·s à l'élection présidentielle ont lancé des propositions : + 20 % par ci ou par là... Il faudra cesser de parler mais agir concrètement.

LA GRÈVE DU 29 SEPTEMBRE DE LA FONCTION PUBLIQUE A PORTÉ SUR NOS SALAIRES ! CE N'EST QUE PAR L'ACTION COLLECTIVE QUE NOS REVENDICATIONS ABOUTIRONT.

Esther Jobertie - Secrétaire académique

Trop chaud ?

Même à 40°C,

le gouvernement

garde nos salaires au frais.

Il est urgent de dégeler nos salaires !

Revalorisation de 15% du point d'indice et indexation sur les prix.

snés | F.S.U.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN SOUFFRANCE : DE NOUVELLES DISPOSITIONS QUI DÉGRADENT LES TEMPS PARTIELS THÉRAPEUTIQUES

Les vacances d'été sont toujours une période propice pour imposer discrètement des mesures qui provoquent des reculs de nos droits.

Le temps partiel thérapeutique (TPT) est un dispositif qui permet à un·e agent·e de pouvoir retourner progressivement à l'emploi. Par exemple, les effets d'une chimiothérapie peuvent se faire ressentir sur une longue période après l'arrêt du traitement. Le TPT va permettre à un·e enseignant·e qui serait dans l'incapacité d'exercer à temps plein de pouvoir reprendre une activité professionnelle.

Le décret n° 2026-705, publié le 29 juillet dernier, entré en vigueur le 1er août, dégrade les droits des bénéficiaires. Auparavant, les trois premiers mois de TPT étaient obtenus de droit. Désormais, l'administration dispose d'un délai d'un mois pour se prononcer sur une demande. Quel intérêt ? Et bien, la demande pourrait être refusée...pour des raisons médicales (avec un avis d'un médecin agréé du rectorat) ou pour nécessité de service ! Voilà le problème ! Avant un refus, l'administration devra recevoir l'agent·e en entretien préalable pour motiver sa décision. Le TPT sera désormais assorti d'un contrôle médical renforcé. Oui, les malades sont coupables !

En matière de santé et sécurité au travail, la FSU et le SNES interviennent régulièrement dans les instances et, au niveau académique, nous accompagnons les collègues pour défendre leurs droits et si l'administration vous convoque pour ce genre d'entretien contactez-nous pour vous accompagner à l'adresse suivante : sst@reims.snes.edu

Yannick Lefebvre - membre du bureau académique

CONGÉ DE LONGUE DURÉE DU FONCTIONNAIRE : LE RECTORAT APPLIQUE (HÉLAS) LA RÈGLE

Le rectorat avait une politique assez humaniste dans la gestion des congés de longue durée des fonctionnaires (CLD). Pour une fois, nous le leur signalions ! Ce dispositif permet, dans le cas de certaines pathologies (affection cancéreuse, déficit humanitaire grave et acquis, maladie mentale, poliomyélite, tuberculose) de disposer d'un congé d'une durée maximale de 5 ans avec le maintien de 100 % du traitement indiciaire pendant 3 ans, 50 % pour les 2 années suivantes.

Le rectorat de Reims avait l'habitude de conserver le poste pour les agents en CLD durant les 3 premières années. Ce fonctionnement apportait un peu d'humanité dans la gestion des CLD en limitant le risque de perdre leur poste s'ils étaient en capacité de revenir. Mais depuis environ 1 an, l'administration a décidé d'appliquer strictement les textes. Nous n'en connaissons pas la raison, cela ne va certainement pas dans le sens des collègues ! Bien évidemment, personne n'a pas été informé de cette modification. La règle qui s'applique désormais est la suivante : conformément à la loi, le poste est perdu dès l'obtention du CLD.

Le SNES-FSU ne manquera pas de dénoncer et combattre ce recul dans le traitement des collègues, pour commencer, lors d'une audience avec le Recteur et la nouvelle DRH de l'académie.

Renaud Rouffignac - secrétaire académique

COUP DE RABOT SUR LES RUPTURES CONVENTIONNELLES

Parmi les nombreux textes sortis pendant l'été il y a eu le décret d'application pour les indemnités de la rupture conventionnelle (décret 2026-746 du 6 août 2026). Il était très attendu par les collègues qui avaient constitué leur dossier depuis près d'un an pour certains et a permis de pouvoir les finaliser.

Iels ont tous eu une amère révélation de leur indemnité car par rapport aux anciennes c'est environ la moitié de celle de l'an dernier...

Dans ce cadre nous exigeons du rectorat les moyens pour satisfaire toutes les demandes des collègues en demandant une indemnité qui ne soit pas au plancher afin de pallier les défaillances du gouvernement. De plus toute la transparence doit être faite sur les calendriers du rectorat pour savoir à quelles périodes sont étudiés les dossiers des collègues.

Pour celles et ceux qui bénéficient d'une rupture conventionnelle avant la fin 2026 cela risque d'être difficile car le rectorat a épuisé tous les moyens qu'il avait choisis d'y consacrer mais ne perdez pas de temps à constituer votre dossier si vous souhaitez partir en 2027. Pour rappel, l'indemnité est calculée par rapport à votre rémunération brute (hors prime, hors heures supplémentaires) de l'année civile précédente. Vous pouvez consulter nos articles en ligne

sur le sujet sur notre site académique ou national et nous écrire pour être accompagné·e par la cellule académique ou les sections départementales : carriere@reims.snes.edu

Années d'ancienneté	Montant minimum de l'indemnité de rupture
Jusqu'à 10 ans	1/6 de mois de rémunération mensuelle brute multiplié par le nombre d'années d'ancienneté (Rappel : 1/4 jusqu'en 2025)
De 11 à 15 ans	1/5 de mois de rémunération mensuelle brute multiplié par le nombre d'années d'ancienneté (Rappel : 2/5 jusqu'en 2025)
De 16 à 20 ans	1/4 de mois de rémunération mensuelle brute multiplié par le nombre d'années d'ancienneté (Rappel : 1/2 jusqu'en 2025)
de 21 à 24 ans	1/3 de mois de rémunération mensuelle brute multiplié par le nombre d'années d'ancienneté (Rappel : 3/5 jusqu'en 2025)

Olivier Lefort - secrétaire académique

CE QUE REDONNER DU SENS À NOS MÉTIERS VEUT DIRE !

Depuis un demi-siècle, les gouvernements successifs mènent une offensive néolibérale contre les services publics et contre nos statuts. Il y a urgence à se mobiliser pour les défendre.

► ENSEIGNANT·ES : GARDER LA MAIN SUR LA CONCEPTION DE NOTRE ACTIVITÉ

De réformes en prescriptions des « bonnes pratiques », tout concourt à réduire nos métiers à des tâches d'exécutant·es mécaniques et interchangeables. Concurrence, soumission, rentabilité, standardisation, reporting pourrissent notre environnement professionnel et les injonctions à utiliser l'IA ne font qu'accroître cette dégradation. La réforme des concours de l'enseignement, en basculant les épreuves sur l'année de licence, s'inscrit dans cette logique de dévalorisation de notre métier. Pour le SNES-FSU, enseigner c'est d'abord penser, concevoir, adapter, échanger et prendre le temps.

► AED : SORTIR DE L'IMPASSE DE LA CÉDÉISATION DANS LA PRÉCARITÉ

Les Vies Scolaires sont en première ligne pour gérer toutes sortes de crises (COVID, terrorisme, violences, canicule, etc.). Pourtant, les AED restent la catégorie la plus mal payée et la plus précaire de l'Éducation nationale. La possibilité de cédéiser n'a rien réglé : smicardisation à vie en l'absence de grille de rémunération, arbitraire et opacité dans l'évaluation, non renouvellements de contrats, difficultés d'accès au CDI, absence de perspectives, conditions de travail toujours plus dégradées, etc. Le SNES-FSU revendique notamment un salaire minimum à 1850 euros nets/mois et la création urgente d'une grille de rémunération nationale, un temps complet à 24H/semaine, la mise en œuvre d'une formation initiale et continue sur temps de service, et un droit de recours en cas de non renouvellement.

► AESH : POUR UN STATUT DE FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE B

Les AESH, essentiels à l'inclusion des élèves en situation de handicap, représentent une catégorie de personnels qui reste précaire et mal payée. Les PIAL ont dégradé le service rendu aux élèves mais aussi l'exercice quotidien du travail des AESH. La mise en place des PAS ne permettra pas d'améliorer les conditions d'exercice des AESH. Le SNES-FSU réclame un statut de fonctionnaire de catégorie B avec un équivalent temps plein à 24h et une juste rémunération. La création d'un diplôme doit venir sanctionner leur formation. Il faut que la pénibilité du travail des AESH soit reconnue.

► CPE : CONFORTER L'EXPERTISE ÉDUCATIVE ET L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CATÉGORIE !

La circulaire de mission de 2015 continue de peser et limite la reconnaissance du métier (absence de créations de postes, manque de débouchés de carrière, absence de corps d'inspection spécifique, etc.). Le SNES-FSU continue de défendre les CPE, concepteurs et conceptrices de leur activité, et revendique des personnels en nombre suffisant (1 CPE pour 250 élèves), nécessaire pour répondre aux enjeux éducatifs, ainsi que la création d'une agrégation d'éducation. Il s'agit de conforter l'identité et l'expertise professionnelles des personnels dans leur dimension éducative face aux tenants du néo-management qui souhaiteraient orienter les métiers vers des fonctions sécuritaires et managériales.

► PSY-EN : UN MÉTIER SOUS TENSION

Démantèlement du réseau des CIO, pénurie de titulaires et recours massif aux contractuels... les PsyEN peinent à répondre aux besoins croissants des élèves et de leurs familles. Loin de les soulager, la nomination de multiples « référents » et le recours à des personnels extérieurs à l'Éducation nationale n'apportent que de la confusion dans les rôles de chacun·e. Contre une politique qui consiste à livrer les élèves aux besoins du marché et des entreprises et à pathologiser leurs difficultés, nous demandons plus de moyens pour permettre aux jeunes d'être accompagné·es par les professionnel·les compétent·es que sont les PsyEN !



**Avec la FSU,
des élu·es de terrain**

